

ÉLEVAGE ET ENVIRONNEMENT

Un projet de poulailler géant contesté à Thieffrain

THIEFFRAIN Le village doit voir l'installation de deux structures d'élevage intensif avec près de 90 000 poulets répartis sur 4 000 m². Le projet laisse craindre des atteintes à l'environnement et au cadre de vie.

LES FAITS

- **6 janvier 2022** : l'entreprise SARL Marisy, qui produit des poulets pour le groupe agro-industriel Sanders-Dur, a déposé un permis de construire pour deux poulaillers de 2 000 m² sur la commune de Thieffrain.
- **Jusqu'au 20 octobre 2022** : enquête publique ouverte. Dernière possibilité de rencontrer le commissaire enquêteur le jeudi 20 octobre de 14 à 17 h en mairie de Thieffrain.
- **86 000** : le nombre de poulets de chair pouvant être accueillis sur le site selon le projet.

HUGO DERVISSOGLIO

Deux immenses poulaillers pouvant contenir chacun 43 000 volailles à chair, c'est l'objet d'un permis de construire déposé le 6 janvier 2022. Le projet préoccupe habitants et élus locaux. Ce projet est piloté par un éleveur à la tête de plusieurs structures, Nicolas Marisy. En raison de sa taille, l'installation de la structure fait l'objet d'une procédure d'enquête publique pour lister les problèmes et les inquiétudes des riverains. L'enquêteur public mène une série de consultations à la mairie de Thieffrain. Une dernière journée de consultation est prévue le jeudi 20 octobre de 14 à 17 h.

Les riverains craignent un défilé de poids lourds dans la commune

Par la suite, la préfecture autorisera, ou non, la construction des structures via la publication d'un arrêté d'autorisation environnementale ou une décision de refus argumentée. Les deux premières exploitations de la commune n'avaient pas fait l'objet d'enquête publique car leur



L'installation des deux bâtiments d'élevage laisse craindre des nuisances liées à la circulation des poids lourds et des inquiétudes sur le bon état du système hydraulique, entre autres. Illustration

taille n'exède pas 40 000 têtes.

DES RISQUES DE NUISANCE RELEVÉS

Afin d'obtenir les autorisations délivrées par la préfecture, le futur exploitant du site doit faire réaliser une étude d'impact et la communiquer à la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE). Plusieurs craintes ont été soulevées par les habitants. Le transport tout d'abord : l'entreprise Plukon devait fournir les poussins, leur nourriture et autres compléments alimentaires en provenance de Belgique. Après un mois à un demi d'engraissement, au rythme de 100 grammes par jour, les animaux feraient le chemin inverse. Pour réduire la pollution, l'entreprise a ouvert la porte à une chaîne d'approvisionnement local avec des poussins transportés vivant depuis le Loiret, à environ 230 km, avant de repartir six semaines plus tard direction l'Yonne, à une cinquantaine de kilomètres. L'ancien champ d'oléagineux sur lequel doit se construire l'exploitation se trouve au bout de la rue Vi-

vien à la sortie du village de 154 habitants. La D30 est une rue étroite bordée de fossés où coulent des rus. Et la voie se rétrécit encore en passant à la gauche de l'église pour déboucher sur la rue du Général-de-Gaulle (D443).

Il n'existe pas d'autres routes reliant cet axe. Les riverains craignent un défilé de poids lourds dans la commune d'autant qu'il faut rajouter le passage du véhicule chargé du traitement des carcasses. Le rapport du bureau d'études et de conseil en environnement, GES SAS, prévoit le passage d'un poids lourd par jour. Autre problème soulevé, le devenir de la litière qui servira à accueillir les volailles. Elle sera constituée de paille mais recevra les déjections des volatiles et sera stockée sur place. À chaque départ de convoi pour l'abattoir, les lieux doivent être nettoyés à grandes eaux, agrémentées de désinfectants potentiellement dangereux pour les milieux aquatiques. Dans sa synthèse, le bureau d'études indique que les risques pour la biodiversité du Parc naturel

régional de la forêt d'Orient, pour les milieux aquatiques, sont faibles. L'impact pour les sols et le sous-sol ne semble pas inquiéter les auteurs qui notent la présence d'une dalle de béton étanche ou des travaux de terrassement limités en profondeur. Les autorités ont d'ailleurs pris en compte ces risques pour l'environnement.

La consommation annuelle de l'installation en eau se situerait entre 9 828 m³ et 12 074 m³.

Les parcelles sur lesquelles doivent se construire les bâtiments et la zone d'épandage sont classées comme zone vulnérable aux nitrates. Et ce depuis un arrêté d'août 2021.

L'EAU, NERF DE LA GUERRE

Les Thieffrainois sont également inquiets pour le réseau d'eau potable. Les installations de la commune sont vétustes et l'exploitant a prévu de s'y raccorder directement.

Selon ses propres chiffres, la SARL Marisy envisage de prélever 4 830 m³ par an pour les besoins du poulailler. Un forage de 39 m de profondeur est également évoqué. Dans un document transmis fin septembre au commissaire-enquêteur, l'Association Aube durable juge ces estimations sous-évaluées. En prenant en compte les besoins des animaux, elle estime que la consommation annuelle de l'installation se situerait entre 9 828 m³ et 12 074 m³. Ce qui représente une augmentation de moitié de la consommation d'eau du village. Autre grief et non des moindres : le bien-être animal. L'association cite un arrêté ministériel de septembre 2010 qui fixe les conditions d'élevage et donc la place nécessaire pour chaque animal : « La densité d'élevage maximal dans une exploitation ou dans un poulailler d'une exploitation ne dépasse à aucun moment 33 kg/m². » Elle indique avoir demandé des éclaircissements au pétitionnaire car les 42 kg/m² évoqués dans la réponse nécessitent une dérogation qui ne figure pas au dossier. ■



Retrouvez
notre
reportage
en vidéo sur

lest-eclair.tv